

RCS : AGEN
Code greffe : 4701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00041
Numéro SIREN : 529 770 646
Nom ou dénomination : FONROCHE GEOTHERMIE

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2020 sous le numéro de dépôt 1524

20201311529

N° 2051-SD 2019

②

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise		FONROCHE GEOTHERMIE		Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 210 000)	DA			3 210 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			(228 814)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			406 293
	Subventions d'investissement	DJ			4 857 425
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL			8 244 904
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			2 944 778
	TOTAL (II)	DO			2 944 778
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			37 892
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			37 892
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			5 300 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			44 297 833
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			7 487 975
	Dettes fiscales et sociales	DY			657 525
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA			6 000	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC			57 749 333
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			68 976 906
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			57 749 333	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			4 500 000	

3

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : FONROCHE GEOTHERMIE		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC
	biens *	FD	FE	FF
	Production vendue services*	FG	FH	FI
	2 421 449			2 421 449
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL
	2 421 449			2 421 449
	Production stockée*			FM
	11 676 296			
	Production immobilisée*			FN
	Subventions d'exploitation			FO
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
Autres produits (1) (11)			FQ	
2 579				
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
				14 100 325
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS
	4 125			
	Variation de stock (marchandises)*			FT
	(866 934)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU
	3 706			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW
	14 228 710			
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX
	25 680			
	Salaires et traitements*			FY
	790 303			
Charges sociales (10)			FZ	
299 193				
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA
		- dotations aux provisions		GB
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
	219 900			
Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
37 892				
Autres charges (12)			GE	
2 650				
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF
				14 846 641
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG
				(746 316)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ
	24 251			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL
	481 937			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM
Différences positives de change			GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP
				506 188
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR
	27 822			
	Différences négatives de change			GS
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU
				27 822
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV
				478 365
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW
				(267 951)

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise		FONROCHE GEOTHERMIE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			2 540
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			315 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			317 540
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			5 148
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			5 148
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		HI			312 392
Impôts sur les bénéfices *		HJ			
		HK			(361 851)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL			14 924 053
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM			14 517 760
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HN			406 293
	(2) Dont produits de locations immobilières	HO			
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	IG			236
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HP			229
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HQ			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IH			4 648
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IJ			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IK			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	HX			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC			
	(9) Dont transferts de charges	RD			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A1			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A4			78	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Refacturation amende douane		500			
Régularisation charges sociales				305	
Versement condamnation				2 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs	
Régularisations provisions antérieures		4 648		138	
Abandon créance prêt				315 000	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : FONROCHE GEOTHERMIE

Néant *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	1	D8	2		D9	3		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	314 238	KE			KF			
CORPORELLES	Terrains			KG		KH			KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK			KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN			KO			
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2			KP		KQ			KR		
					KS	2 200	KT			KU		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3			KV	15 753	KW			KX	5 673	
					KY	50 253	KZ			LA	6 870	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		LB	85 244	LC			LD	20 062		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LE		LF			LG			
	Embballages récupérables et divers *		LI		LJ			LK				
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LM			LN	153 450			
	Avances et acomptes		LK		LO		LP	32 605				
	TOTAL III											
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M			8T		
Autres participations				8U	1 931 405	8V			8W			
Autres titres immobilisés				IP		IR			IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	9 180	IU			IV	260		
TOTAL IV				LQ	1 940 585	LR			LS	260		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	2 408 272	ØH			ØJ	32 865		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN	1	CØ	2		DØ	3		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV			D7	4		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX			LY			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA			MB			
		Sur sol d'autrui		IR		MD			ME			
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG			MH		
					IT		MJ			MK	2 200	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM			MN	21 426		
		Matériel de transport		IV		MP			MQ	57 123		
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS			MT	105 306			
	Emballages récupérables et divers*		IX		MV			MW				
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ			NA				
	Avances et acomptes		NC		ND			NE				
	TOTAL III				IY		NG			NH	186 054	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU			M7	ØW	
		Autres participations			IØ		ØX			ØY	1 931 405	
Autres titres immobilisés				I1		2B			2C			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	391		2F	9 049		
TOTAL IV				I3		NJ	391		NK	1 940 454		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	391		ØL	2 440 746		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2019

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables(art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l' exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: FONROCHE GEOTHERMIE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice ((col.1 - col.2) - col.5 (5))
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.
 Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.
 Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise	FONROCHE GEOTHERMIE	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	---------------------	----------------------------------

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	PE 227 004	PF 62 884	PG	PH 289 887
Terrains	PI	PJ	PK	PL
Constructions	PM Sur sol propre	PN	PO	PQ
	PR Sur sol d'autrui	PS	PT	PU
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PV Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PW	PX	PY
	PZ 336	QA 220	QB	QC 556
Autres immobilisations corporelles	QD 3 383 Inst. générales, agencements, aménagements divers	QE 1 995	QF	QG 5 378
	QH 5 135 Matériel de transport	QI 10 864	QJ	QK 15 998
	QL 27 577 Matériel de bureau et informatique, mobilier	QM 25 454	QN	QO 53 031
	QP Emballages récupérables et divers	QR	QS	QT
TOTAL III	QU 36 431	QV 38 532	QW	QX 74 962
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN 263 434	ØP 101 416	ØQ	ØR 364 850

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9 Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	R7 Sur sol d'autrui	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	S5 Inst.gales, agenc et am. des const.	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	U1 Inst. gales, agenc am. divers	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	U8 Matériel de transport	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	V6 Mat. bureau et inform. mobilier	V7 84	V8	V9	W1	W2	W3 84
	W4 Emballages récup. et divers	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3 84	X4	X5	X6	X7	X8 84
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ 84	NR	NS	NT	NU	NV 84
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW 84	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ 84

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise FONROCHE GEOTHERMIE

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		FONROCHE GEOTHERMIE		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	9 049	UV		UW	9 049			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	263 880				263 880			
	Autres créances clients		UX	926 161		926 161					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	4 000		4 000					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	434 585		434 585				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 482 028		1 482 028				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	12 916		12 916				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	36 819 777		36 819 777					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 992 149		1 992 149					
	Charges constatées d'avance		VS	189 178		189 178					
	TOTAUX		VT	42 133 724	VU	41 860 795	VV	272 929			
	RENVVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	5 300 000		5 300 000					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	7 487 975		7 487 975						
Personnel et comptes rattachés		8C	45 665		45 665						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	83 980		83 980						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	527 880		527 880					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	44 297 833		44 297 833						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	6 000		6 000						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	57 749 333	VZ	57 749 333						
RENVVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	5 300 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

Désignation de l'entreprise : FONROCHE GEOTHERMIE Formulaire déposé au titre de l'IR ET Néant Exercice N, clos le : 31/12/2018

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Table with columns for charges non admises en déduction, various categories (WA, WB, WE, etc.), and amounts. Includes rows for Rémunération du travail, Avantages personnels, etc.

Table for Quote-part (WL, L7) and Régimes d'imposition particuliers et impositions différées (WN, WO, etc.).

Table for Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT * (SU, SX, SW, M8).

Table for Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage (Y1, Y3).

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Table for Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.* (WT, WU, etc.) and Régimes d'imposition particuliers et impositions différées (WH, WP, etc.).

Table for Mesures d'incitation (Abattement sur le bénéfice et exonérations) with categories like K9, L2, L5, etc.

Table for Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (X9, ZI) and Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage (Y2).

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Table for RÉSULTAT FISCAL (BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)) with rows for XI, XJ, XL, XN, XO.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise		FONROCHE GEOTHERMIE		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	78 646
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	21 216
Déficits reportables (différence K4 - K5)				K6	57 430
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	57 430
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	35 518
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)					
				Dotations de l'exercice	
				Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *					
				8X	8Y
				8Z	9A
				9B	9C
Provisions pour dépréciation *					
				9D	9E
				9F	9G
				9H	9J
Charges à payer					
				9K	9L
				9M	9N
				9P	9R
				9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)				YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :				↓	↓
				ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice			Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Origines		Affectations		TOTAL II	
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	(635 882)	Affectations aux réserves	- Réserves légales
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	407 068		- Autres réserves
Prélèvements sur les réserves		ØE		Dividendes	
TOTAL I		ØF	(228 814)	Autres répartitions	
				Report à nouveau	(228 814)
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	(228 814)
				TOTAL II	
RENSEIGNEMENTS DIVERS					
ENGAGEMENTS				Exercice N :	
— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	
— Engagements de crédit-bail immobilier					
— Effets portés à l'escompte et non échus					
DETAILS DES POSTES					
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES					
— Sous-traitance					
— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	
— Personnel extérieur à l'entreprise					
— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					
— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					
— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					
IMPÔTS ET TAXES					
— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS	
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					
T.V.A.					
— Montant de la T.V.A. collectée					
— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					
DIVERS					
— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*					
— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*					
— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					
— Numéro de centre de gestion agréé*				XP	
— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)					
— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					
— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					
RÉGIME DE GROUPE *					
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.				JA	
Groupe : résultat d'ensemble.				JD	(461 171)
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	1
N° SIRET de la société mère du groupe				JJ	52977064 600014

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*						Valeur d'origine*		Valeur nette réévaluée*		Amortissements pratiqués en franchise d'impôt		Autres amortissements*		Valeur résiduelle	
①						②		③		④		⑤		⑥	
I - Immobilisations *	1														
	2														
	3														
	4														
	5														
	6														
	7														
	8														
	9														
	10														
	11														
	12														
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES						Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *									
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value		Court terme		Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)						
⑦		⑧		⑨		⑩			⑪						
						19%			15 % ou 12,8 %			0 %			
I - Immobilisations *	1														
	2														
	3														
	4														
	5														
	6														
	7														
	8														
	9														
	10														
	11														
	12														
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+										
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+										
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+										
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+										
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans													
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice													
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme													
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*													
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑫															
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑬															
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑭															
				(A)		(B)			(Ventilation par taux)		(C)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : FONROCHE GEOTHERMIE

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ^① .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ^① .	

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦=②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

N° 2059-D-SD2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>FONROCHE GEOTHERMIE</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés						
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : FONROCHE GEOTHERMIE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012018		et clos le : 31122018	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *			
	YP		11
	dont apprentis YF		
	dont handicapés YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		2 421 449
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
	TOTAL I	OX	2 421 449
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		2 579
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		12 543 230
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	12 545 809
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON		13 332 379
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		810 627
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		444
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		2 650
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	14 146 100
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG
			821 159
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		821 159
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX		2 421 449
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		5 631 744
Période de référence	GY	du	01012018
Date de cessation	GZ	au	31122018
	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2019

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 5 2 9 7 7 0 6 4 6 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FONROCHE GEOTHERMIE

ADRESSE (voie) ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE

CODE POSTAL 47310 VILLE ROQUEFORT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	214000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination LA COMPAGNIE DES CHATEAUX
 N° SIREN (si société établie en France) 5 2 3 1 2 8 2 0 5 % de détention 100 Nb de parts ou actions 214000
 Adresse : N° 23 Voie CHEMIN DE GURUTZETA
 Code Postal 64500 Commune CIBOURE Pays FR

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 5 2 9 7 7 0 6 4 6 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FONROCHE GEOTHERMIE

ADRESSE (voie) ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE

CODE POSTAL 47310

VILLE ROQUEFORT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

12

Forme juridique	SAS	Dénomination	FONGEOM	N° SIREN (si société établie en France)	5 1 9 4 7 8 3 0 9	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE	Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT
						Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GEOVAL	N° SIREN (si société établie en France)	8 1 2 6 5 1 5 8 6	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE	Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT
						Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	FORAGELEC	N° SIREN (si société établie en France)	7 9 8 2 9 0 5 2 4	% de détention	24
Adresse :	N°	Voie	ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE	Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT
						Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GEOECK	N° SIREN (si société établie en France)	8 0 1 3 3 1 6 7 9	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE	Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT
						Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GEOHURT	N° SIREN (si société établie en France)	8 0 4 9 2 8 7 2 9	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE	Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT
						Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GEOLONS	N° SIREN (si société établie en France)	7 9 2 1 1 4 2 1 7	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE	Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT
						Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GEOVEN	N° SIREN (si société établie en France)	8 1 1 9 3 5 2 4 6	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE	Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT
						Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GEOFORON	N° SIREN (si société établie en France)	7 9 2 6 9 5 3 6 3	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE	Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT
						Pays	FR

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation de l'entreprise FONROCHE GEOTHERMIE

Forme juridique	SAS	Dénomination	GEODEEP
N° SIREN (si société établie en France)	819805029	% de détention	40
Adresse : N°		Voie	ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE
Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	ENESOL GEOTHERMIE
N° SIREN (si société établie en France)	750162620	% de détention	24
Adresse : N°		Voie	HELIOPARC
Code Postal	64000	Commune	PAU
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GEOVIS
N° SIREN (si société établie en France)	821773157	% de détention	100
Adresse : N°		Voie	ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE
Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GEOTHERMIX
N° SIREN (si société établie en France)	802117085	% de détention	50
Adresse : N°	4	Voie	PLACE MALOUEZ
Code Postal	63200	Commune	RIOM
		Pays	FR
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
FONROCHE GEOTHERMIE ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE 47310 ROQUEFORT France		ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE 47310 ROQUEFORT	
SIRET 52977064600014			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01012018

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées Etude et Vente Système Géothermie Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
			PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 07052019 Lieu : ROQUEFORT
	Qualité :
	Nom du signataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2019)

Si déposé néant, cochez la case

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)				
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. I, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
1		2	3	Montant des sommes versées :				
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	
				4	5	6	7	
					8	8	8	
J DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE

01012018

ET CLOS LE

31122018

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Société anonyme par actions simplifiée FONROC

ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE

47310 ROQUEFORT

Ancienne adresse en cas de changement

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 07052019

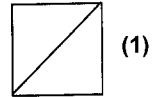
Signature,

Nom et qualité du signataire



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

2059-H-SD
(01-2019)



OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT A CERTAINS CONTRIBUABLES (2)
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL

N° de dépôt

Néant *

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros ;

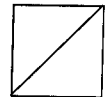
* Si déposé néant, cocher la case.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

2059-I-SD

(01-2019)



(1)

N° de dépôt

OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT A CERTAINS CONTRIBUABLES (2)
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant *

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT A PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros ;

FONROCHE GEOTHERMIE
Société par Actions Simplifiée au capital de 3.210.000 €
Siège social : ZAC des Champs de Lescaze – 47310 Roquefort
529 770 646 RCS AGEN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin à 10h00 au siège social,

La société LA COMPAGNIE DES CHATEAUX, société par actions simplifiée ayant son siège social 23 CHEMIN DE GURUTZETA 64500 CIBOURE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bayonne sous le numéro 523 128 205, représentée par Monsieur Lionel HAMEAU suivant délégation de pouvoirs consentie par Monsieur Yann MAUS en sa qualité de Président,

Associé unique de la société FONROCHE GEOTHERMIE (ci-après désignée la « **Société** »),

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par la société LA COMPAGNIE DES CHATEAUX, Président personne morale de la Société.

La société CQFD AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, a été préalablement informée de la date et de l'ordre du jour des présentes décisions.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes annuels présentés dans ces rapports, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 406 293€.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'associé unique prend acte que la Société n'a pas supporté, au titre de cet exercice, des frais et charges non déductibles, tels que visés à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 406.293 €, en partie au compte de report à nouveau.

M

A l'issue de ces opérations, le compte de report à nouveau passera de -228.814 € à 168.605 €.

Conformément aux statuts, 5% du bénéfice distribuable est affecté à la réserve légale dans la limite de 10% du capital social soit 321.000€

A l'issue de ces opérations, le compte de réserve légale passera de 0€ à 8.874€.

Pour faire droit aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été décidée au titre de l'affectation du résultat des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé ou qui se sont poursuivies.

Conformément aux dispositions de l'article 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte de ce qu'aucune convention n'est intervenue directement ou indirectement entre la Société et ses dirigeants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

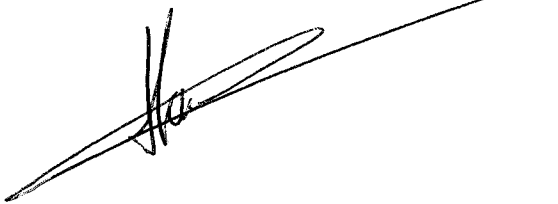
QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique
Représenté par M. Lionel HAMEAU



1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :		FONROCHE GEOTHERMIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise		ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE 47310 ROQUEFORT		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET*		5 2 9 7 7 0 6 4 6 0 0 0 1 4		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 8		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB			
		Frais de développement *	CX			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	314 238	289 887	24 350
		Fonds commercial (1)	AH			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN			
		Constructions	AP			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 200	556	1 644
		Autres immobilisations corporelles	AT	183 854	74 406	109 448
		Immobilisations en cours	AV			
		Avances et acomptes	AX			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			
Autres participations		CU	1 931 405		1 931 405	
Créances rattachées à des participations		BB				
Autres titres immobilisés		BD				
Prêts		BF				
Autres immobilisations financières *		BH	9 049		9 049	
TOTAL (II)		BJ	2 440 746	364 850	2 075 896	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	866 934		866 934
		En cours de production de biens	BN			
		En cours de production de services	BP	22 524 773		22 524 773
		Produits intermédiaires et finis	BR			
		Marchandises	BT			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 190 041	219 900	970 141
		Autres créances (3)	BZ	40 745 455		40 745 455
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	1 604 528		1 604 528	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	189 178		189 178	
	TOTAL (III)	CJ	67 120 910	219 900	66 901 010	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	69 561 656	584 750	68 976 906	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	263 880
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Carlye confon

Christophe DOMENGES
Marielle GALLO

FONROCHE GEOTHERMIE
ZAC Des Champs de Lescaze
47310 ROQUEFORT
529 770 646

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2018

CQFD AUDIT

48, rue de Cartou – 47000 AGEN -

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AGEN,

SARL au Capital de 1 000 EUROS – Registre du Commerce et des Sociétés AGEN B 492 622 295- APE 6920 Z - SIRET 492 622 295 00011



FONROCHE GEOTHERMIE
ZAC Des Champs de Lescaze
47310 ROQUEFORT
529 770 646

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

A l'associé unique,

1. Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SASU FONROCHE GEOTHERMIE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SASU FONROCHE GEOTHERMIE à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels concernant le financement des projets de forage.

CQFD AUDIT

48, rue de Cartou – 47000 AGEN -

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AGEN,

SARL au Capital de 1 000 EUROS – Registre du Commerce et des Sociétés AGEN B 492 622 295- APE 6920 Z - SIRET 492 622 295 00011

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Le paragraphe « Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » de l'annexe précise que les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur historique et mentionne les principes retenus par votre société pour déterminer cette valeur d'utilité. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Le paragraphe « Stocks et en cours » de l'annexe précise que votre société active les coûts relatifs aux projets de géothermie. Nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour et à mettre en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SASU FONROCHE GEOTHERMIE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

CQFD AUDIT

48, rue de Cartou - 47000 AGEN -

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AGEN,

SARL au Capital de 1 000 EUROS - Registre du Commerce et des Sociétés AGEN B 492 622 295- APE 6920 Z - SIRET 492 622 295 00011

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AGEN, le 14 Juin 2019



CQFD Audit
Christophe DOMENGES
Commissaire aux comptes

CQFD AUDIT

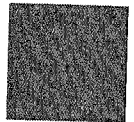
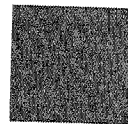
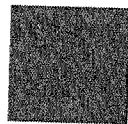
48, rue de Cartou - 47000 AGEN -

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AGEN,

SARL au Capital de 1 000 EUROS - Registre du Commerce et des Sociétés AGEN B 492 622 295- APE 6920 Z - SIRET 492 622 295 00011

Bilan et Compte de résultat



Bilan Actif

FONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/18 au 31/12

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	314 238	289 887	24 350	87 234
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	314 238	289 887	24 350	87 234
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	2 200	556	1 644	1 864
Installations techniques, matériel et outillage industriel	183 854	74 406	109 448	115 155
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	186 054	74 962	111 092	117 019
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence	1 931 405		1 931 405	1 931 405
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	9 049		9 049	9 180
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	1 940 454		1 940 454	1 940 585
ACTIF IMMOBILISÉ	2 440 746	364 850	2 075 896	2 144 838
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	866 934		866 934	
Stocks d'en-cours de production de biens	22 524 773		22 524 773	10 848 477
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	23 391 707		23 391 707	10 848 477
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	1 190 041	219 900	970 141	3 554 062
Créances clients et comptes rattachés	40 745 455		40 745 455	21 285 821
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	41 935 496	219 900	41 715 596	24 839 884
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 604 528		1 604 528	397 170
Disponibilités	189 178		189 178	69 819
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	1 793 706		1 793 706	466 989
ACTIF CIRCULANT	67 120 910	219 900	66 901 010	36 155 350
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écart de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	69 561 656	584 750	68 976 906	38 300 188

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 3 210 000	3 210 000	3 210 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(228 814)	(635 882)
Résultat de l'exercice	406 293	407 068
TOTAL situation nette :	3 387 479	2 981 186
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 857 425	4 672 033
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	8 244 904	7 653 219
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	2 944 778	3 259 778
AUTRES FONDS PROPRES	2 944 778	3 259 778
Provisions pour risques	37 892	
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	37 892	
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 300 000	
Emprunts et dettes financières divers	44 297 833	25 663 383
TOTAL dettes financières :	49 597 833	25 663 383
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 487 975	961 170
Dettes fiscales et sociales	657 525	762 637
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 000	
TOTAL dettes diverses :	8 151 500	1 723 807
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	57 749 333	27 387 191
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	68 976 906	38 300 188

Compte de Résultat (Première Partie)

FONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 421 449		2 421 449	3 670 343
Chiffres d'affaires nets	2 421 449		2 421 449	3 670 343
Production stockée			11 676 296	1 913 628
Production immobilisée				1 167
Subventions d'exploitation				14 548
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				2 917
Autres produits			2 579	
PRODUITS D'EXPLOITATION			14 100 325	5 602 603
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			4 125	165
Variation de stock de marchandises			(866 934)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 706	
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			14 228 710	4 184 297
TOTAL charges externes :			13 369 607	4 184 462
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			25 680	37 148
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			790 303	697 509
Charges sociales			299 193	258 622
TOTAL charges de personnel :			1 089 496	956 131
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			101 416	60 480
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			219 900	
Dotations aux provisions pour risques et charges			37 892	
TOTAL dotations d'exploitation :			359 208	60 480
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			2 650	(1 402)
CHARGES D'EXPLOITATION			14 846 641	5 236 818
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(746 316)	365 784

Compte de Résultat (Seconde Partie)

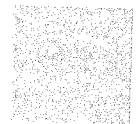
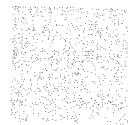
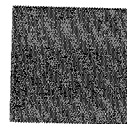
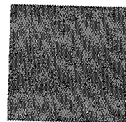
ONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(746 316)	365 784
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	24 251	24 521
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	481 937	7 440
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	506 188	31 961
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	27 822	1 274
Intérêts et charges assimilées		16
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	27 822	1 290
RÉSULTAT FINANCIER	478 365	30 671
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(267 951)	396 456
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 540	13 601
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	315 000	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	317 540	13 601
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 148	2 988
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	5 148	2 988
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	312 392	10 613
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	(361 851)	
TOTAL DES PRODUITS	14 924 053	5 648 164
TOTAL DES CHARGES	14 517 760	5 241 096
BÉNÉFICE OU PERTE	406 293	407 068

Annexe



Désignation de la société : **SAS FONROCHE GEOTHERMIE**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31 décembre 2018, dont le total est de 68 976 906 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 406 293 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes ou tableaux ci après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles générales

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent les dispositions du règlement ANC N°2016-07 du 4 Novembre 2016 du Comité de la réglementation notamment le plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et de taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition. Les intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition ou à la production d'immobilisation ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation.

Les durées d'utilisation sont les suivantes :

- Concessions et Brevets : 3 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Outillage industriel : 10 ans linéaire
- Installations générales Agencements : 10 ans linéaire
- Matériel de transport : 5 ans linéaire
- Matériel informatique : 3 ans linéaire

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité.

A chaque arrêté comptable, la société réalise une analyse de cette valeur d'utilité selon une approche multicritères reposant en particulier sur les prévisions d'activité attendues dans le cadre du business plan établi par le groupe.

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, des droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition de produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Fonroche Géothermie est l'entité du groupe chargée de réaliser les études techniques des projets de géothermie. Ces projets sont destinés à être hébergés dans des entités ad hoc qui porteront les investissements matériels et les financements levés. Pour ce fait, ces coûts de développement sont activés.

Ainsi, le développement d'un projet Géothermie s'étend sur une période minimale de 4 ans. Cette période, qui s'achève à la mise en construction de l'unité de géothermie profonde, peut se découper en 4 phases distinctes précédant l'exploitation :

- Obtention des PER (I)
- Forage (dont travaux exploratoires géosciences) (II)
- Construction (2°puits) (III)
- Installation de surface (IV)

Toutes ces phases nécessitent la mise en œuvre de moyens humains et techniques spécifiques générateurs de coûts pour l'entreprise : salaires, frais de déplacement et de fonctionnement, frais d'études extérieures ou investissements en divers équipements.

L'obtention de PER (I) est une étape clé du développement puisqu'elle donne une exclusivité territoriale de 5 ans renouvelable 2 fois. Le titulaire de ce titre minier est le seul à pouvoir commercialiser, donc le seul à pouvoir établir une installation en profondeur et en surface. Il a donc en tant que tel une valeur généralement évaluée en fonction de la ressource disponible. Nous ne sommes pas encore en mesure de

déterminer cette valeur. Les dépenses engagées dans cette phase préliminaire, avant l'obtention du PER, sont comptabilisées en charges.

Grâce au PER, la phase d'exploration (de forage) (II) devient possible.

Le démarrage des forages nécessite au préalable des travaux exploratoires précis (géophysique, définition de l'objet géologique cible - lithologie, modèle surfacique, modèle structural, données mécaniques, perméabilité, géochimie - modélisation du réservoir, modélisation prévisionnelle de l'exploitation par production/injection sur 30 ans), des coûts d'ingénierie de forage, des coûts d'ingénierie thermique pour la valorisation en surface de la chaleur, des frais de sélection de site, des investissements et des coûts d'installation d'un rig de forage, des coûts de préparation du site, des coûts juridiques, des coûts d'assurance, des coûts de recherche de financements et des coûts indirects* liés aux précédents (temps passé sur les recherches de financements par exemple, ou les frais de fait attribuables à l'activité : frais généraux et administratifs dédiés à l'activité géothermique).

Ces frais de développement sont considérés comme des coûts d'acquisition des immobilisations que sont les puits exploratoires. Ces coûts, mesurables et individualisés par projet, sont donc activés pendant toute la phase de préparation de l'exploration ("coûts d'acquisition des puits") et affectés en "stocks en cours".

Au lancement du plan d'exploration, ces stocks ont pour valeur leur coût historique car à ce stade, tout tend à démontrer que la campagne d'exploration sera un succès (disponibilité de zones aquifères à bonne profondeur, à bonne température et à bonne pression). Au cours de la campagne, et à chaque fois qu'un forage ne permet pas de tester positivement une zone aquifère exploitable, la probabilité de succès se réduit et le stock est ajusté en conséquence.

En conséquence,

- Si le programme échoue totalement (aucun puits ne présente des conditions d'exploitation viables), les coûts d'acquisition des puits ne sont pas constatés en stock.
- Si le programme permet de trouver des conditions d'exploitation géothermiques viables, il y a de fortes probabilités que les coûts engagés pourront être cédés à la SPV. La phase III viendra confirmer la capacité d'injection industrielle du réservoir qui aura été pré validé lors des tests de la phase II. Les coûts d'acquisition sont donc conservés en immobilisation en cours pour être transférés en immobilisations corporelles et amortis à partir de la mise en exploitation de la station géothermique, soit à la fin de la phase IV, dès lors que le raccordement électrique est réalisé.

A chaque phase du programme, les actifs constitués ont une valeur intrinsèque. Juridiquement, les PER sont cessibles (principe d'amodiation ou de mutation). Economiquement, leur valeur de marché dépend du potentiel de ressources. Plus les phases sont avancées (à l'issue des études géophysique, la valeur potentielle devient précise), plus les actifs constitués ont une valeur de cession importante. Nous estimons possibles d'identifier 4 à 5 secteurs d'exploitation par PER, ce qui représente à minima un multiple de notre investissement initial.

Il y a deux projets en phase II :

- Strasbourg : PER accordé en juin 2013
- Val de Drôme : PER accordé en mars 2014

Au 31/12/2018, il y a un projet en phase III : Strasbourg : secteur de Vendenheim.

- La variation des en-cours de production sur l'exercice s'élève à 960 461 euros, le cumul des coûts activés à cette date sont de 11 808 938 euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions pour dépréciations d'actif tiennent compte des éventuels risques afférents à des sociétés liées ou avec un lien de participation.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés.

AUTRES INFORMATIONS

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : COMPAGNIE DES CHATEAUX

Forme : SAS

Au capital de : 83 246 590,00 euros

Adresse du siège social : 23 Chemin de Gurutzeta – 64500 CIBOURE

Compte Personnel de Formation

Depuis le 1er Janvier 2015, les droits à formation ont été transférés dans le compte personnel de formation (CPF) qui remplace désormais le DIF. Le financement du CPF est assuré par une contribution de 1% de la masse salariale.

Nous vous informons que nous n'avons pas souhaité conserver en interne la gestion du CPF.

Engagement de retraite

Au 31 décembre 2018, l'engagement retraite n'est pas significatif. Il ne fait l'objet ni d'une provision dans les comptes ni d'une information chiffrée dans l'annexe.

Crédit d'impôt compétitivité emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi, relatif à l'exercice 2018, a été enregistré au poste " charges sociales" pour un montant de 25 053 euros.

Le crédit d'impôt a eu pour objet de permettre sur l'exercice de réaliser des efforts en matière d'innovation et d'investissement. Il n'a pas financé une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenté les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

Amortissements

FONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Tenue de compte EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	227 004	62 884		289 887
TOTAL immobilisations incorporelles :	227 004	62 884		289 887
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	336	220		556
Inst. générales, agencements et divers	3 383	1 995		5 378
Matériel de transport	5 135	10 864		15 999
Mat. de bureau, informatique et mobil.	27 577	25 454		53 031
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	36 431	38 532		74 962
TOTAL GÉNÉRAL	263 434	101 416		364 850

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	62 884		
TOTAL immobilisations incorporelles :	62 884		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	220		
Installations générales, agencements et divers	1 995		
Matériel de transport	10 864		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	25 454	84	
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	38 533	84	
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	101 417	84	

Amortissements (suite - dérogatoire)

FONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Tenue de compte EURO

VENTILATIONS DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS		
	Colonne 1 Différentiel de durée	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amort. fiscal exceptionnel
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	0		
TOTAL immobilisations incorporelles :	0		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier		84	
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :		84	
TOTAL III		84	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	0	84	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (Col. 1+2+3)		84	

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	REPRISES			Mouvements nets des amort. à la fin de l'exercice
	Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amort. fiscal exceptionnel	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement. TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	0			(0)
TOTAL immobilisations incorporelles :	0			(0)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				84
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :				84
TOTAL III				84
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	0			84
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (Col. 4+5+6)		0		

TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ

84

Provisions Inscrites au Bilan

FONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges		37 892		37 892
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES		37 892		37 892

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation		219 900		219 900
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION		219 900		219 900

TOTAL GÉNÉRAL		257 792		257 792
----------------------	--	----------------	--	----------------

État des Échéances des Créances et Dettes

FONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Tenue de compte EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	9 049		9 049
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :	9 049		9 049
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	263 880		263 880
Autres créances clients	926 161	926 161	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	4 000	4 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	434 585	434 585	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	1 482 028	1 482 028	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	12 916	12 916	
État - Divers			
Groupe et associés	36 819 777		36 819 777
Débiteurs divers	1 992 149	1 992 149	
TOTAL de l'actif circulant :	41 935 496	4 851 839	37 083 657
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
	189 178	189 178	

TOTAL GÉNÉRAL	42 133 724	5 041 017	37 092 706
----------------------	-------------------	------------------	-------------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	4 500 000	4 500 000		
- à plus d' 1 an à l'origine	800 000		520 000	280 000
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 487 975	7 487 975		
Personnel et comptes rattachés	45 665	45 665		
Sécurité sociale et autres organismes	83 980	83 980		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	527 880	527 880		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés	44 297 833		44 297 833	
Groupe et associés	6 000	6 000		
Autres dettes				
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	57 749 333	12 651 500	44 817 833	280 000
----------------------	-------------------	-------------------	-------------------	----------------

Charges à Payer

FONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Tenue de compte EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	1 595 410
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 551
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	6 000
Autres dettes	
TOTAL	1 659 960

Produits à Recevoir

FONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Tenue de compte EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel	422 709
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	5 691
Autres créances	
	1 978 362
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	2 406 762

Variation Détaillée des Stocks et des En-Cours

FONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises Stocks revendus en l'état Marchandises				
Approvisionnement Stocks approvisionnement Matières premières Autres approvisionnements	866 934		866 934	
TOTAL I	866 934		866 934	
Production Produits intermédiaires Produits finis Produits résiduels				
TOTAL II				
Production en cours Produits Travaux Études Prestations de services	11 808 938 10 715 835	10 848 477	960 461 10 715 835	
TOTAL III	22 524 773	10 848 477	11 676 296	
PRODUCTION STOCKEE (ou déstockage de production)		II + III	11 676 296	

Charges et Produits Constatés d'Avance

FONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	189 178	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	189 178	

Composition du Capital Social

FONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Tenue de compte EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	214000	15
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	214000	15

Identité des Sociétés Mères Consolidant les Comptes de la Société

FONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Tenue de compte EURO

DÉNOMINATION SOCIALE	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
COMPAGNIE DES CHATEAUX	SAS	83 246 590	64500 - CIBOURE

Tableau de variation des capitaux propres

Période du 01/01/18 au 31/12/18

FONROCHE GEOTHERMIE

Tenue de compte EURO

	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
Capital social	3 210 000			3 210 000
Primes liées au capital social				
Écart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	(635 882)		(407 068)	(228 814)
Résultat de l'exercice	407 068	406 293	407 068	406 293
Subventions d'investissement	4 672 033	185 392		4 857 425
Provisions réglementées				
TOTAL	7 653 219	591 685		8 244 904

Effectif Moyen

FONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Tenue de compte EURO

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	9	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	2	
Ouvriers		
TOTAL	11	

Engagements Financiers

FONROCHE GEOTHERMIE

Période du 01/01/18 au 31/12/18

Tenue de compte EURO

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	
La SAS Fonroche Géothermie s'est porté caution solidaire pour un montant en principal de 880.000 euros, plus intérêts commissions et frais accessoires dans le cadre du crédit à long terme souscrit par Fongecom auprès du Crédit Agricole	880 000

TOTAL	880 000
--------------	----------------

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
La SAS La Compagnie des Châteaux s'est porté caution solidaire à hauteur de 5 000 000 euros au titre des billets de trésorerie souscrits par la SAS Fonroche Géothermie. Au 31/12/2018, l'encours de billets de trésorerie s'élève à 4 500 000 euros.	5 000 000

TOTAL	5 000 000
--------------	------------------

SAS FONROCHE GÉOTHERMIE

Comptes annuels 31/12/2018

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P Détenue Divid. Encaiss.	Val. Brute Titres Val. Nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffe d'affaires Résultat
FILIALES (>50%)					
GEOLONS	1 000	100,00%	1 000	59 371	0
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	-5 129	0	1 000	0	-1 092
GEOFORON	1 000	100,00%	1 000	51 842	0
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	-50 980	0	1 000	0	-457
GEOVAL	1 000	100,00%	1 000	575 007	0
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	-34 383	0	1 000	0	-13 947
GEOECK	1 000	100,00%	1 000	873 724	0
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	63 460	0	1 000	0	-17 168
GEOHURT	1 000	100,00%	1 000	132 404	0
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	-28 036	0	1 000	0	-24 911
GEOVEN	1 000	100,00%	1 000	30 639 550	253 527
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	-503 789	0	1 000		-397 833
GEOVIS	5 000	100,00%	5 000	4 032	0
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	2 695	0	5 000	0	-918
FONGEOM	455 000	100,00%	910 000	3 847 055	2 940 295
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	968 153	0	910 000	880 000	6 037
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
FORAGELEC	1 005 000	24,00%	241 200	437 913	8 034 656
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	2 225 654	0	241 200	0	25 371
ENESOL GEOTHERMIE	2 309 000	24,47%	565 000	7 003	4 344 591
Hélioparc - 64000 Pau	2 619 010	24 251	565 000	0	72 840
GEODEEP	10 000	40,00%	4 000	97 595	0
35 bld Magenta 75010 Paris	-212 650	0	4 000	0	-84 542
GEOTHERMIX	400 200	50,00%	200 100	101 283	0
4 Place Malouet 63200 Riom	749 003	0	200 100	0	-4 234
AUTRES TITRES					

Engagements hors bilan

Dans le cadre de l'obtention des PER, Fonroche Géothermie doit dans un délai de 5 ans engager des dépenses conformément aux programmes exploratoires des titres miniers dont le montant est fixé par arrêté publié au journal officiel.

En cas de non respect de ces engagements, Fonroche Géothermie perdrait le droit de renouvellement automatique et exclusif du PER. Fonroche Géothermie se verrait alors dans l'obligation de renégocier de gré à gré avec l'Etat l'exploration exclusive pour une nouvelle période de 5 ans ou redéposer une demande de PER ouverte à la concurrence.

Transactions avec des parties liées

Aucune transaction significative ou à des conditions différentes de celles du marché n'a été conclue avec une partie liée.

FAITS CARACTERISISQUES

Durant l'exercice 2018, FONROCHE GEOTHERMIE a contractualisé avec sa filiale GEOVEN la réalisation du puit 2. Pour le compte de cette dernière, la méthode de comptabilisation de ce contrat long terme retenu par la société est à l'achèvement. Le montant des travaux en cours au 31/12/2018 est de 10 715 835.30€.

Afin de pouvoir financer l'activité et le développement des projets de FONROCHE GEOTHERMIE et de ses filiales, la société mère COMPAGNIE DES CHATEAUX a consenti à sa filiale FONROCHE GEOTHERMIE une avance en compte courant qui s'élevait au 31/12/2018 à 44 256 481.55€.

IMPÔTS SUR LES BENEFICES

L'entreprise FONROCHE GEOTHERMIE est tête de groupe de l'intégration fiscale qu'elle constitue avec ses filiales en France.

Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du groupe d'intégration à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par l'entreprise tête de groupe : FONROCHE GEOTHERMIE.

Immobilisations

Période du 01/01/18 au 31/12/

FONROCHE GEOTHERMIE

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	314 238		
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :	314 238		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	2 200		
Installations générales, agencements et divers	15 753		5 673
Matériel de transport	50 253		6 870
Matériel de bureau, informatique et mobilier	85 244		20 062
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	153 450		32 605
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	1 931 405		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	9 180		260
TOTAL immobilisations financières :	1 940 585		260
TOTAL GÉNÉRAL	2 408 272		32 865

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			314 238	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			314 238	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			2 200	
Inst. générales, agencements et divers			21 426	
Matériel de transport			57 123	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			105 306	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			186 054	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			1 931 405	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		391	9 049	
TOTAL immobilisations financières :		391	1 940 454	
TOTAL GÉNÉRAL		391	2 440 746	